

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 1 OCT. 2010

CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 SEPTEMBRE (23/09/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON,
Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,

Mme. Eliane BENECH (représentée par M. ROUX), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme CASTRO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représenté par M. GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

M. Didier MOTHES, M. Gérard CHOUKOD, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**

M. Guy ROQUEFORT est nommé secrétaire de séance.

M. Didier MOTHES quitte l'assemblée délibérante pendant la présentation de ce projet.

20 - 23 Septembre 2010

**CONVENTION CADRE 2010 ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET
L'ASSOCIATION ORGANUM – CIRMA – AVENANT N°2**

Vu la délibération n° 14 en date du 06 mai 2010 portant convention cadre entre la ville de Moissac et l'association Organum,

Vu la délibération n°15 en date du 06 mai 2010 portant avenant n°1 à la convention cadre entre la commune de Moissac et l'association Organum pour la coréalisation des diagonales de printemps,

Considérant, la programmation des diagonales d'automne du 27 octobre au 1 novembre 2010,

Considérant, la nécessité d'un nouvel avenant à la convention correspondant aux actions concrètes coréalisées entre la commune de Moissac, le pôle Territorial de Rayonnement et l'association ORGANUM-CIRMA à l'occasion des Diagonales d'Automne

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 23 Voix Pour, 2 Abstentions (M. Roquefort et Mme Rollet), et 5 Contres (MM Gauthier, Benech, Charles et Mmes Nicodème, Galho)

DECIDE de mettre en œuvre l'avenant N°2 à la convention – cadre 2010 entre la Commune de Moissac et l'association Organum-CIRMA.

AUTORISE Monsieur Le Maire à contrôler les modalités d'engagement de l'avenant financier pour les Diagonales d'Automne et d'engager les démarches administratives nécessaires à l'attribution des aides octroyées par la commune de Moissac.

Pour copie conforme
Moissac le 27 septembre 2010



Le Maire -
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

